

**N° 4274<sup>3</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 1996-1997

---

**PROJET DE LOI**

**ayant pour objet de compléter la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue par une disposition portant création de comités d'élèves auprès des lycées et des lycées techniques et d'une conférence nationale des élèves**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(11.7.1997)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Ministre aux Relations avec le Parlement du 11 juillet 1997, No 691 - L 3073, à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**ayant pour objet de compléter la loi du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue par une disposition portant création de comités d'élèves auprès des lycées et des lycées techniques et d'une conférence nationale des élèves**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 10 juillet 1997 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 10 juin 1997:

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 11 juillet 1997.

*Le Secrétaire général,*  
Emile FRANCK

*Le Président,*  
Paul BEGHIN